

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.226 Vœu relatif au renforcement des moyens dédiés à la sécurité publique dans le 10^e arrondissement

Le Conseil de Paris,

Considérant les problématiques de sécurité et de tranquillité publique rencontrées par les habitants et leurs inquiétudes relayées régulièrement par la Mairie du 10^e arrondissement et la Ville de Paris, notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant la persistance de multiples lieux de trafic de stupéfiants à Paris et de points de deal qui ont un impact considérable sur la vie des quartiers ;

Considérant la dérégulation en cours de l'espace public, avec notamment l'augmentation des phénomènes de ventes à la sauvette, qui relèvent du délit et nécessitent donc un engagement massif des effectifs de la Police nationale, seuls habilités à saisir et détruire les marchandises et ainsi empêcher durablement la confiscation de l'espace public et le développement de réseaux exploitant la misère des revendeurs ;

Considérant l'inquiétude des parisiennes et des parisiens en raison de l'augmentation des faits de violence et actes délictuels : vols simples, vols avec violence, cambriolages notamment, tendance à la hausse confirmée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure dans sa 3^e édition du bilan « Insécurité et délinquance », pour l'année 2018 ;

Considérant la dégradation de la situation dans plusieurs quartiers du 10^e arrondissement, avec notamment le développement des ventes à la sauvette dans le secteur de la rue du Château d'Eau ou leur retour dans le secteur de la rue Guy Patin, aux abords de la Gare du Nord ;

Considérant l'augmentation inquiétante des comportements routiers dangereux, en particulier de la part des deux-roues motorisés ;

Considérant le besoin d'une présence quotidienne d'effectifs de police fidélisés et la demandes des habitants, des commerçants, des associations, de plus de visibilité pour assurer une présence dissuasive sur le terrain ;

Considérant que le manque d'effectifs actuellement affectés à ces missions de sécurisation, de tranquillité publique et de police de proximité met à mal les actions entreprises en faveur des habitants, y compris celles conjointement engagées avec la Ville dans le domaine de la prévention ;

Considérant que la mobilisation des effectifs des commissariats depuis de nombreuses semaines sur des opérations de maintien de l'ordre accentue cette baisse de leur présence dans de nombreux quartiers de la capitale et se fait lourdement sentir dans les quartiers populaires ;

Considérant le souhait de la Ville que Paris bénéficie d'une part importante des 10 000 créations de postes en faveur de la sécurité annoncées sur le quinquennat, souhait également exprimé par le préfet de Police ;

Considérant que les élus de Paris ont demandé à de nombreuses reprises cette mobilisation d'effectifs et de moyens à la hauteur des différents phénomènes de délinquance : rixes, agressions, vols, exploitation de la misère, traite des êtres humains, trafics de stupéfiants ou criminalité organisée ;

Considérant la demande unanimement rappelée par les élus de Paris de bénéficier d'une transparence sur les effectifs et les statistiques de la délinquance afin de permettre de partager des priorités d'actions ;

Considérant que la Préfecture de Police s'est engagée à transmettre aux maires d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement ;

Considérant enfin que Paris a toujours été candidate à chacun des dispositifs visant à renforcer la sécurité publique dès lors qu'ils sont accompagnés des moyens nécessaires ;

Sur proposition d'Alexandra Cordebard et des élu.e.s du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- l'État renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés au commissariat du 10e arrondissement, au vu des attentes exprimées par les habitants et des besoins constatés ;
- le commissariat du 10e arrondissement bénéficie d'un appui renforcé des services spécialisés de la Préfecture de Police pour remonter les filières et réseaux actifs sur l'arrondissement ;
- le Préfet de Police transmette à la maire les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant l'arrondissement, comme il s'y est engagé.